

Les Pôles de Compétitivité: renouvellement ou continuité dans l'étude des systèmes territorialisés ?

Calmé Isabelle, Maître de conférences

CERMAT IAE Tours, Membre de l'Observatoire des Réseaux et Territoires

50 Avenue Jean Portalis, BP 0706 37206 Tours Cedex 3

calme@univ-tours.fr

Chabault Denis, Doctorant

CERMAT IAE Tours, Membre de l'Observatoire des Réseaux et Territoires

50 Avenue Jean Portalis, BP 0706 37206 Tours Cedex 3

dchabault@yahoo.fr

Résumé

Le mouvement de mondialisation de l'économie, les changements rapides de technologies et la diffusion croissante de l'information exercent des pressions sur les systèmes de production et les soumettent à des impératifs d'évolution et d'adaptation. Paradoxalement, ce mouvement de globalisation a eu pour conséquence de susciter un intérêt croissant pour le local. On se retrouve alors dans une phase où les stratégies de développement se définissent au niveau local et sont associées à la capacité des acteurs à valoriser des ressources territorialisées. Les réseaux territorialisés d'organisations renferment aujourd'hui des conceptions très différentes (districts industriels, SLP, technopôles...). Dans cet article, nous focalisons notre attention sur les pôles de compétitivité (PDC), derniers nés de cette conception du développement territorialisé. A partir d'une analyse historico-descriptive, nous abordons la question de l'antériorité des formes de coopération territorialisées d'organisation. Nous opérons une distinction majeure entre les formes organisationnelles spontanées et celles nées de politiques volontaristes. Nous appréhendons également les spécificités des pôles de compétitivité eu égard aux autres formes de coopérations territorialisées. Le PDC s'inscrit dans la continuité de ces formes. Toutefois, un certain nombre de spécificités le caractérise. Nous poursuivons alors notre réflexion par une analyse des approches conceptuelles et théoriques qui ont abordé la notion de cluster. Un corpus théorique abondant s'est développé sur cette notion principalement en économie, en géographie et en sciences régionales. A partir des concepts clés mobilisés par ces différentes analyses, nous proposons un cadre conceptuel des principales formes territorialisées. Cette réflexion nous conduit alors à préciser la place et les enjeux des PDC dans ce paysage conceptuel. Cependant, les questions que soulève aujourd'hui leur développement restent mal résolues dans les recherches économiques et régionales et encore peu explorées en sciences de gestion. Par conséquent, nous proposons à travers une approche relationnelle, quelques pistes de recherches que nous abordons sous l'angle de la pérennisation des pôles de compétitivité.

Mots clés : pôle de compétitivité, développement territorial, innovation, programme de recherche.

Le développement territorial est devenu un enjeu majeur ces vingt dernières années tant au niveau stratégique que politique. Les mutations économiques et technologiques débutées dans les années quatre-vingt et sonnant la fin de la seconde génération industrielle, font prendre conscience à différentes communautés (scientifiques, politiques, tutélaires...) que la dimension territoriale joue un rôle moteur dans la diffusion de l'innovation, le développement économique et la compétitivité régionale. Pour répondre à cet écho, différents dispositifs sont mis en place sous des appellations variées : technopôles, parcs scientifiques, SPL, et plus récemment les pôles de compétitivité (PDC), derniers nés de la politique gouvernementale française. Ces différentes formes de coopérations s'appuient sur des réflexions théoriques développées depuis plusieurs années sur le rôle, la place et les modes de développement des systèmes territorialisés ou « clusters », définit comme « *un réseau d'entreprises et d'institutions proches géographiquement et interdépendantes, liées par des métiers, des technologies et des savoir-faire communs...* » (Porter, 1998 : 199).

Cette notion n'est pas nouvelle en soi et les formes d'associations et de coopération interentreprises sont très variées. Cette diversité conceptuelle traduit le fait qu'il n'existe pas de modèle universel de coopération, mais autant de configurations que de spécificités locales (Benko, et al, 1996). De plus, « *La coopération inter-firmes revêt des formes extrêmement diverses selon la nature des partenaires, des secteurs économiques concernés, de sa vocation originelle, des traditions managériales et juridiques selon les pays et les aires géographiques concernées* » (Rallet et Torre, 1995 : 239). Ce sont donc ces multiples déterminants qui vont spécifier la nature de la coopération interentreprises. Il est par conséquent difficile de s'y retrouver dans ce dédale des formes de coopérations existantes puisque parfois une même appellation renvoie à des réalités différentes. Selon Ganne (1991), le concept de cluster a suscité l'intérêt de nombreux chercheurs en sciences économiques, en sciences sociales et régionales. De cet engouement, il ressort des représentations multiples autour de corpus théoriques très différents. Ce manque d'unicité des recherches accentue la confusion apparente entre les différents systèmes. Compte tenu des conditions d'émergence des PDC en France et du flou conceptuel autour de la notion de cluster auquel ils sont rattachés, il semble pertinent de s'interroger sur les caractéristiques et les opportunités de recherche que peuvent susciter ces PDC.

Nous articulons notre réflexion autour de trois axes. Nous retracerons à travers une approche historico-descriptive l'évolution des applications empiriques de différents réseaux territoriaux d'organisation, afin de mettre en évidence les éléments clés inhérents à chaque typologie. Nous ferons notamment la distinction entre le « cluster » forme organisationnelle à part entière et le « cluster » appréhendé comme un nom générique pour désigner différentes typologies de réseaux territorialisés. La suite de notre propos apporte une attention particulière aux concepts et aux corpus théoriques mobilisés dans les différents travaux sur les clusters. Ces derniers ont surtout fait l'objet de développement en économie, en géographie et en sciences régionales. A partir des concepts clés mobilisés par ces différentes analyses, nous proposons un cadre conceptuel des principales formes territorialisées. Cette réflexion nous conduit alors à préciser la place et les enjeux des PDC dans ce paysage conceptuel. Nous montrons alors que les questions que soulève aujourd'hui leur développement restent mal résolues dans les recherches économiques et régionales. Elles laissent ainsi une place non négligeable aux sciences de gestion. Ce qui nous permettra de conclure en discutant des opportunités de recherches qu'offrent les PDC. Nous focaliserons notre attention sur une approche relationnelle de la pérennité des pôles en proposant quelques grandes questions de recherche qui nous semblent aujourd'hui pertinentes. Nous tenterons alors de démontrer que les sciences de gestion et notamment le management stratégique peuvent contribuer à un renouveau ou à un enrichissement de l'analyse des systèmes territorialisés.

1. QUELLE REALITE POUR LES SYSTEMES TERRITORIAUX D'ORGANISATION ?

Aujourd'hui, plusieurs réflexions en matière de politique industrielle utilisent de façon plus ou moins explicite le concept de « cluster ». Ceux-ci sont aujourd'hui considérés comme de véritables outils de développement économique puisque leur impact sur la compétitivité des entreprises et des territoires n'est plus à démontrer (Piore et Sabel, 1984 ; Porter, 1998). Mais revenons que renferme réellement cette notion ?

1.1. « CLUSTER » OU « CLUSTERS » ?

C'est l'économiste Michael Porter (1990) qui popularise et vulgarise ce construit en mettant en évidence la présence, au sein de différentes régions du globe, de pôles d'activités performants au niveau international qu'il va regrouper sous le nom générique de cluster. Il va le définir comme :

« un réseau d'entreprises et d'institutions proches géographiquement et interdépendantes, liées par des métiers, des technologies et des savoir-faire communs... » (Porter, 1998 : 199). Suite aux travaux de Porter, le concept s'est répandu dans les milieux académiques, politiques et économiques pour être utilisé comme un instrument de politique régionale (Raines, 2001). Aujourd'hui, chaque pays semble vouloir s'appuyer sur de tels dispositifs afin de relancer et/ou d'assurer le développement économique de son territoire. On observe ainsi une multiplication des applications empiriques et des configurations organisationnelle en fonction des territoires sur lesquels ils se développent : les districts en Italie, les keireitzu japonais, les pôles de compétitivité en France... Mais si le « cluster » est le plus souvent utilisé comme un terme générique, il renvoie également à une forme organisationnelle à part entière souvent qualifiée de cluster high-tech (ou pôle technologique, parc scientifique...) et qui renvoie à des modèles du type Silicon Valley aux Etats-Unis (Saxenian, 1994). Leurs spécificités tiennent notamment à la place prépondérante faite à la notion d'innovation et à la relation spécifique entre recherche et industrie qui entraîne les acteurs dans une dynamique collective. Cette diversité des possibles, nous incite à revenir sur les logiques d'organisations sur lesquelles sont fondées ces réseaux territorialisés. Les différentes appellations varient également en fonction de la littérature à partir de laquelle les concepts ont été envisagés (Mc Donald et Belussi, 2002).

1.2 . APPROCHE HISTORICO DESCRIPTIVE DES SYSTEMES TERRITORIAUX D'ORGANISATIONS

Le phénomène de « clustérisation » des économies nationales (Pecqueur, 2005) n'est pas nouveau. C'est l'économiste Alfred Marshall (1890) qui s'est le premier intéressé aux regroupements d'entreprises sur un même territoire. Il observe l'existence d'un schéma d'organisation industrielle de la production basée sur la coordination d'une division sociale du travail désintégrée entre de petites entreprises se spécialisant dans un segment du processus productif. Il va les qualifier de district industriel. Selon Marshall (1890), le succès de ces configurations spontanées repose notamment sur la réalisation d'économies d'agglomérations liées à la proximité géographique qui permet une baisse des coûts de production. Ce serait l'« *atmosphère industrielle* » qui règne au sein de ces districts qui permettrait l'apprentissage et l'acquisition de compétences distinctives pour un métier (Marshall, 1890), et qui favorise ainsi l'éducation, l'échange d'idées et d'expériences, et donc la coopération et l'innovation. Les relations sont alors basées sur la confiance et la réciprocité.

Les crises des années soixante-dix furent l'occasion d'un regain d'intérêt pour les clusters (Rocha, 2004). Des économistes italiens (Beccatini, 1979) observèrent que d'anciens bastions industriels fordistes rencontraient des difficultés alors que d'autres régions basées sur la désintégration verticale, des réseaux inter-industriels et un marché du travail local, arrivent à « tirer leur épingle du jeu » en restant en dehors d'une production de masse (Storper et Walker, 1983). L'existence de zones productives spécialisées dans la production d'un seul bien dans la région du Nord-Est et du Centre de l'Italie va susciter l'attention des chercheurs (Bagnasco, 1977 ; Brusco, 1982 ; Garofoli, 1981) et des politiques. Le district industriel italien repose sur les mêmes caractéristiques que celles des districts décrits par Marshall. Ils sont en effet composés de petites entreprises qui coexistent et collaborent dans un même lieu et dont la stabilité est due à l'absence d'une grande entreprise leader. Les différentes entreprises qui composent le district sont généralement articulées techniquement les unes aux autres et contribuent collectivement à une production de bien spécifique, identifiable comme le produit industriel du district. La spécificité de cet espace territorialisé repose sur son fonctionnement social. L'appartenance des acteurs à une même communauté locale, l'existence d'une culture, d'un ensemble de valeurs communément partagées permet de circonscrire les conflits d'intérêt (Beccatini, 1979). D'une manière générale, on peut dire que le succès des districts italiens repose sur leur capacité à affirmer leur savoir-faire traditionnel qui a su s'adapter et garder une spécificité locale malgré le contexte de globalisation de l'économie (Pecqueur, 2005). Cependant, on assiste à la fin des années soixante-dix à une remise en cause du modèle strict du district. Celle-ci se traduit par un mouvement de concentration accrue entre les entreprises des districts, du notamment à la concurrence croissante des pays en développement (coût de la main d'œuvre, qualité...), à l'effondrement de certains marchés européens,... Selon une terminologie empruntée à Garofoli (1981), on passerait ainsi de la « zone productive spécialisée » au « système productif local ».

Plusieurs chercheurs (Courlet, 1991; Aydalot, 1986 ; Maillat, 1996) se sont penchés sur des phénomènes similaires aux districts dans leur pays, qu'ils ont regroupé sous la terminologie « système local de production » (SLP). Le SLP se distingue du district car les entreprises ne sont pas nécessairement concentrées dans une seule branche, ni spécialisées dans la production d'un seul produit. De plus, dans le SLP, il peut s'agir des relations entre PME mais aussi entre grandes entreprises et PME. On parlera de SLP dans la mesure où les relations entre les entreprises ne se réduisent pas à celles de la sous-traitance traditionnelle (Courlet et Soulage, 1994). En ce sens,

nous retiendrons la définition de Lévesque et *al.*, (1998) selon laquelle « *un système local de production est constitué d'un ensemble de PME en liaison ou non avec une ou plusieurs grandes entreprises situées dans un même espace de proximité autour d'un métier, voire de plusieurs métiers industriels* ». Il s'agit donc d'un ensemble caractérisé par la proximité d'unités de production qui entretiennent des rapports d'intensité plus ou moins forte (Gilly, 1987) et qui génèrent une dynamique productive d'ensemble (Gilly et Grossetti, 1993). Le SLP repose alors sur l'application des règles de marché et sur la coopération, mais il tient également au respect des codes sociaux, des règles et des valeurs (souvent tacites) qui régissent le système, et qui trouvent leur origine dans une forte implication territoriale (Lévesque et *al.*, 1998).

1.3. ÉMERGENCE SPONTANÉE VERSUS POLITIQUES VOLONTARISTES

Ces premières catégories de « clusters » se distinguent avant tout par leurs conditions d'émergence qui reposent largement sur un ancrage historique territorial fort. Ces configurations sont apparues spontanément suite aux relations qui se sont nouées au fil des ans entre acteurs hétérogènes encadrés dans une dynamique territoriale commune. Plusieurs facteurs (environnement culturel, main d'œuvre disponible,...) ont permis à ces réseaux territorialisés de tirer leur épingle du jeu dans des contextes de crise économique et sociale. Face au succès de ces réseaux et à leur impact positif sur la performance des entreprises, la croissance économique régionale et sur la compétitivité des pays (Rocha, 2004), plusieurs pays ont adopté des politiques volontaristes visant à reproduire les effets positifs de ces clusters sur leur territoire. Il s'agit alors de proposer des politiques proactives visant à valoriser des savoir-faire locaux jusqu'alors non exploités et de créer de manière plus ou moins artificielle des conditions d'émergence de coopérations inter organisationnelles.

En France, ce mouvement délibéré a donné lieu à une politique singulière qui devait aboutir à l'adoption d'un nouveau plan d'action du gouvernement en faveur du soutien aux activités du territoire. Il s'agissait de mettre en place une véritable politique cohérente afin de favoriser l'accompagnement des réseaux productifs localisés et de garantir un niveau d'innovation suffisant, garant de la pérennité de l'économie française. La DATAR a donc lancé officiellement un appel à projets au printemps 1998 visant à institutionnaliser la politique des Systèmes Productifs Locaux (SPL). L'objectif final était d'identifier des SPL qui devaient réunir au moins trois conditions préalables pour prétendre à une labellisation officielle (concentration

géographique d'entreprises de petite taille, spécialisation poussée autour d'un métier et des coopérations préalables plus ou moins formelles entre acteurs). Conscientes des difficultés croissantes rencontrées autant sur le plan national qu'international, de nombreuses PME se sont inscrites dans cette dynamique et ont répondu favorablement à cette politique. Ainsi, 96 projets répartis sur l'ensemble du territoire ont été retenus. Une certaine liberté d'action et de coordination a été volontairement souhaitée mais ces structures ont en commun une volonté et une capacité à fédérer et renforcer la compétitivité des PME par la mise en place de comportements coopératifs afin de faciliter l'accès au marché, à l'innovation, à la gestion des compétences. Dès 1999, une évaluation a mis en évidence les résultats positifs des SPL en terme d'emplois, de consolidation des réseaux d'entreprises, de mutualisation des ressources, de coopération, etc. Cette dynamique a permis de valoriser des ressources inutilisées ou mal exploitées qui se sont enrichies mutuellement par leur combinaison. La logique inhérente aux SPL est donc différente de celle des clusters « spontanés ». Initiés, portés et financés par l'Etat, ils s'inscrivent dans le cadre d'opérations d'aménagement, de valorisation des territoires et des ressources locales.

La politique technopolitaine des années soixante-dix, quatre-vingt s'inscrit également dans ce mouvement de décloisonnement, de valorisation des territoires et de leurs ressources. Le terme technopôle apparaît à la fin des années soixante-dix. Les technopôles « *sont des concentrations géographiques locales d'entreprises innovantes, situées à proximité de centres de recherche et de formation scientifiques, dans le but de former ensemble un micro système innovant* » (Ruffieux, 1991 : 375). Alors que l'objet des SPL est de créer des liens forts entre acteurs territoriaux autour de coopérations commerciales, marketing ou logistiques, les technopôles reposent sur la prépondérance du rôle de l'innovation et du transfert de technologies dans la dynamique économique, sociale. La caractéristique principale de ces systèmes est la relation spécifique entre recherche et industrie. Leur vocation n'est pas de lier des relations marchandes dans l'objectif de produire un bien, mais de créer un réseau afin de produire de l'innovation. Il y a une séparation claire entre l'innovation et le processus de production. Il s'agit d'une véritable prise de conscience du rôle de l'innovation et du transfert de technologie dans la dynamique économique, sociale et spatiale. En France, la progression du nombre de technopôles est très importante depuis les années quatre-vingt. Ce rapide développement des structures est due au fait qu'elles ont été considérées pendant longtemps comme le meilleur moyen pour assurer le transfert de

technologies entre la recherche et l'industrie. De plus, les pouvoirs publics ont parfois vu une solution miracle dans la mise en place d'un technopôle sur leur territoire local (Lévesque et *al*, 1998); comme si sa simple mise en place était suffisante au redémarrage de l'économie. Or, plusieurs technopôles ont été davantage créés à partir d'une philosophie du territoire qu'à partir d'un véritable projet de renforcement d'un potentiel productif local. Il s'agit alors de simples opérations d'aménagement immobilier du territoire.

1.4. LES POLES DE COMPETITIVITE, LES CLUSTERS A LA FRANÇAISE ?

Aujourd'hui, les conditions du développement économique mondial se modifient profondément. Compte tenu de la montée en puissance des pays émergents et de l'évolution rapide des technologies, les entreprises françaises et européennes doivent en permanence se situer aux avant-postes de l'innovation. Leur capacité à développer les technologies du futur devient alors un facteur clé de compétitivité. Les clusters innovants sont alors identifiés comme des lieux incontournables pour la formation d'économies fondées sur la connaissance (Vicente, 2005). Le gouvernement lance, dès 2002, à l'initiative de la DATAR, une réflexion sur la nécessité de doter la France de pôles de compétitivité puissants, disposants d'une réelle capacité à retenir et attirer des investissements, de l'emploi et à devenir des foyers d'innovation pouvant entraîner l'économie nationale. L'appel à projet a créé sur l'ensemble du territoire une forte dynamique mobilisant industriels, acteurs de la recherche et de la formation. Les PDC ont une vocation clairement affichée de faire collaborer de manière étroite le monde de la recherche, de la formation et des entreprises afin de concentrer les ressources sur des projets de coopération technologiques d'envergure internationale. L'objectif qui leur est attribué consiste à stimuler et à organiser de nouveaux modes de coordination. Pour cela, les pôles sont perçus comme une chaîne de valeur ajoutée (Porter, 1990) dans laquelle la création de valeur repose sur la création d'innovation.

La politique des pôles de compétitivité découle largement de la notion de cluster initiée par Porter (1998). Elle dépasse en effet une simple vision économique initiale en mettant en avant le rôle et l'importance des relations entre les acteurs comme facteur de compétitivité d'un territoire ou d'une nation. Ainsi, alors que des concepts comme les SPL, les districts industriels ou les technopôles sont issus d'une approche de développement local, le cluster du type PDC relève plutôt d'une approche organisationnelle, et donc du management. Les PDC apparaissent en effet

singulier au regard des autres réseaux territoriaux d'organisation en raison notamment de la multiplicité des acteurs (centres de formations, laboratoires de recherche, grandes entreprises, PME/TPE) qui complexifie le système relationnel. Il ne s'agit pas simplement de concentrer des acteurs sur une même thématique industrielle mais de manière plus large de faire appel au « patrimoine cognitif » construit localement autour de relations durables et ancrées dans le temps (Pecqueur, 2005). Il s'agit d'une évolution du territoire qui n'est plus envisagée comme le simple destinataire des économies liées aux coûts de transaction qui découlent de la proximité géographique. Il devient un construit d'acteurs hétérogènes encastés localement depuis un certain temps. L'objectif des pôles est donc d'institutionnaliser des relations souvent informelles qui se sont nouées au fil des ans entre des acteurs partageant les mêmes problématiques et ayant des intérêts communs à coopérer sur un domaine d'activité particulier. Empiriquement plusieurs situations se sont présentées et finalement les conditions d'émergence des pôles s'avèrent très diversifiées en fonction des contingences locales. Parfois, la labellisation n'a fait qu'institutionnaliser des relations qui se sont nouées depuis plusieurs années dans un secteur d'activité particulier. Dans d'autres cas, les porteurs du projet (souvent des institutionnels ou de grandes entreprises) ont profité de ce mouvement pour capter de nouvelles ressources et faire émerger une dynamique collective commune et locale jusque là plus ou moins inexistante.

Cette première revue de littérature nous invite à penser que ces pôles s'inscrivent dans le prolongement de typologies du type « clusters » mises en place dans d'autres pays et dans d'autres contextes. Mais leurs spécificités nous incite à réinterroger les concepts théoriques sur lesquels les « clusters » ont été construits. Nous nous proposons par conséquent de faire le lien avec les différentes approches théoriques ayant mis en exergue les principales caractéristiques de ces systèmes organisés.

2. QUELLE APPROCHE POUR L'ETUDE DES SYSTEMES TERRITORIAUX D'ORGANISATION ?

Les développements précédents ont permis de retracer l'évolution des différents systèmes territorialisés. Le Pôle de Compétitivité, forme territorialisée nouvellement créée, semble s'inscrire dans la continuité de ces systèmes. Toutefois, un certain nombre de spécificités le caractérise, notamment les éléments qui le structurent et les facteurs qui conditionnent son développement. Un corpus théorique abondant sur le cluster s'est constitué principalement en

économie, en géographie et en sciences régionales. Aussi, nous a-t-il semblé intéressant d'analyser la place que le PDC peut occuper dans le paysage conceptuel actuel des formes d'organisation territorialisée. Nous proposons donc de revenir sur les principales formes évoquées en première partie mais en interrogeant les concepts théoriques sur lesquels elles sont construites afin de proposer un cadrage conceptuel. Cette analyse permettra d'approfondir notre regard sur les éléments qui distinguent les différentes formes d'organisation et par la même sur les facteurs qui conditionnent leur compétitivité. La spécificité des PDC en sera alors mieux appréciée ainsi que les enjeux auxquels ils sont confrontés. Cependant, les questions que soulève aujourd'hui leur développement restent encore mal résolues dans de nombreuses recherches.

2.1 . VERS UN CADRAGE CONCEPTUEL DES PRINCIPALES APPROCHES SUR LES FORMES D'ORGANISATION TERRITORIALISEES.

Le phénomène de « clusterisation » revêt des formes très variées. La littérature dense et le manque d'unicité sémantique (Moulaert et Sekia, 2003) ne facilitent guère la recherche de similitudes ou de distinctions entre ces formes d'organisation. Nous tenterons de clarifier ce champ n partant des concepts clés mobilisés dans les principales formes territorialisés étudiées dans la littérature. De cette lecture, un certain nombre d'éléments de distinction seront mis en exergue en vue de proposer une classification.

Les concepts théoriques clés mobilisés dans les approches sur les « clusters » :

Les analyses s'appuient en règle générale sur les fondements théoriques mobilisés autour de trois principales formes territorialisés (Carluer, 1999 ; Fourcade, 2004) à savoir le district, le technopôle et le milieu innovateur. Issues de l'observation empirique, ces trois formes d'organisation ont fait principalement l'objet d'analyses en économie, en géographie mais également en économie régionale et en économie sociale. Une description synthétique est présentée dans le tableau n° 1. L'analyse des concepts clés mobilisés dans ces différentes formes territorialisés permet de souligner les dimensions qui les distinguent.

Le district industriel est un concept marshallien qui est ensuite repris et développé dans les années quatre-vingts par les travaux consacrés à la Troisième Italie. L'analyse de Piore et Sabel dans l'ouvrage *The Second Industrial Divide* publié en 1984 lui donnera d'ailleurs une envergure internationale. L'analyse des districts s'appuie principalement sur deux concepts théoriques clés :

les « économies externes ou d'agglomérations » développées par A.Marshall (1890) et la « spécialisation flexible » par Piore et Sabel (1984). Un demi siècle sépare ces deux concepts, en outre ils ne se sont pas développés dans les mêmes contextes économiques. Néanmoins, ils sont étroitement liés et soutiennent l'idée que la proximité et la spécialisation de petites entreprises interdépendantes, au sein d'une même aire géographique, favorisent l'intensité et la variété des échanges marchands et non marchands, rendant un tel système particulièrement efficace face aux fluctuations économiques. Le district industriel doit ainsi sa compétitivité aux externalités d'agglomération que la proximité spatiale permet, et à la flexibilité qu'engendre la forte spécialisation des petites unités qui le compose. Ajoutons aussi que le territoire, appréhendé dans sa dimension essentiellement sociale, joue un rôle moteur dans la constitution d'un avantage concurrentiel. Le district industriel repose sur un développement endogène (Garofoli, 1994).

Tableau n°1 : les conceptions clés des grandes formes territorialisées

	District industriel	Technopole	Milieu innovateur
Corpus théorique d'appartenance	-économie industrielle ; -économie régionale ; -économie sociale.	-Economie et géographie.	-économie ; -économie régionale ; -économie sociale.
Auteurs ou écoles de pensée	-Marshall (1890,1920) ; -Piore et Sabel (1984) ; -Ecole sur la troisième Italie (Beccatini. 1979).	-Saxenian (1994, 1998) ; -Gaffard, Iribarne, Ravix (1987)	-GREMI autour d'Aydalot (1986), -Perrin (1990) ; -Planque (1990) -Maillat (1996)
Principales spécificités	-Organisation productive autour de Petites entreprises spécialisées, connectées et rattachées à une filière technologique sur un territoire géographique.	-Conjugaison en un lieu géographique d'organismes de recherche et de formation, d'entreprises et d'institutions privées ou publiques. Ces dernières sont chargées d'assurer l'articulation de l'ensemble, la créativité, la prise de risque et la valorisation.	-Espace géographique, dans lequel des interactions entre agents économiques se développent par apprentissage, générant des opportunités d'innovation.
Angle d'approche du territoire	-Le territoire s'apparente à un milieu, une communauté locale constituée autour d'appartenances sociales (culturelle, historique, professionnelle...).	-Le territoire est un réservoir de savoirs, de connaissances, d'informations dans lequel les acteurs puisent des ressources pour innover.	-Le territoire se construit par les acteurs et les institutions qui le composent. Il traduit un patrimoine cognitif.
Angle d'approche de la diffusion de l'innovation	-L'innovation n'est pas une variable stratégique dans les districts. La technologie se diffuse par adaptations successives.	-L'innovation se diffuse par polarisation spatiale soit autour d'une grande firme soit autour d'un centre urbain soit encore autour de pôles technologique.	-L'innovation joue un rôle central dans le développement économique. Elle s'inscrit dans un processus de création de ressources et d'activités nouvelles.

Logique organisationnelle autour des relations ou réseaux développées	-Forte autour de Réseaux d'entreprise et Réseaux sociaux.	-Logique faible du moins dans la phase de création autour de réseaux professionnels (acteurs souvent publics) chargé de prendre en charge le Transfert de technologies (tel CRITT , Agence de valorisation...etc).	-Logique forte autour de réseau d'innovation associant dans des partenariats de long terme des acteurs divers locaux et complémentaire au niveau de leurs compétences dans l'innovation.
Concepts théoriques clés	-Externalités d'agglomération Spécialisation flexible -Développement endogène.	-Fertilisation croisée -Développement polarisé -Grappes technologiques -Trajectoires technologiques.	-Le développement endogène -Spécialisation flexible -Externalité Agglomération -Théorie évolutionniste de l'innovation.

Le phénomène technopolitain, dont le développement s'opère réellement dans les années soixante-dix, autour de *success stories* telles que la Silicon Valley ou la route 128, repose sur une concentration géographique d'acteurs hétérogènes (Saxenian, 1994). Les concepts clés mobilisés autour du technopole sont principalement au nombre de trois : les «effets d'agglomération», réducteurs de coûts, qui soulignent ainsi l'importance de la proximité géographique ; la notion de « fertilisation croisée » qui traduit les effets d'apprentissage que le technopole peut générer du fait de relations possibles entre acteurs hétérogènes ; et enfin, la notion de « grappes ou trajectoires technologiques » autour desquelles se structurent les activités et les relations qui les sous-tendent. Autrement dit, à la différence du district, le développement du technopôle se structure principalement autour de technologies et de réseaux essentiellement professionnels voire institutionnels (rôle important des villes ou des régions dans certains cas comme Montpellier). Le territoire, de ce fait, constitue davantage un support qu'il ne joue un réel rôle endogène, du moins dans la phase d'émergence de telles formes. C'est l'innovation et le transfert de technologie qui structurent le territoire. La diffusion de l'innovation se fait principalement par polarisation spatiale. La qualité du technopôle repose sur la manière dont les relations se construisent ce qui explique d'ailleurs qu'il faut plusieurs années pour que l'on assiste à un réel développement endogène. Une forte incertitude règne donc sur les chances de succès des phénomènes technopolitains.

L'approche des Milieux Innovateurs initialement impulsée par Aydalot (1986), autour duquel s'est constitué le Groupement de Recherche sur les Milieux Innovateurs (GREMI), s'inspire directement des districts marshalliens, de la théorie évolutionniste sur l'innovation de Dosi (1984), Winter et Nelson (1973), de la théorie du développement endogène (Garofoli, 1994). Selon cette approche, « *le milieu n'est pas une donnée à priori mais se construit par les firmes et*

les acteurs qui le composent dans le cadre d'une dynamique de création de ressources spécifiques » (Lecoq, 1995). Une attention particulière est portée à l'organisation territoriale des acteurs considérant celle-ci comme une composante active de la dynamique économique et des processus de production et de diffusion de l'innovation. Ces études se fondent sur la notion de réseaux d'innovation. Ce dernier naît du milieu et contribue à son enrichissement. Il est défini comme « *des formes d'organisation qui associent dans des partenariats coopératifs de long terme, divers acteurs locaux complémentaires du point de vue de leurs compétences dans le domaine de l'innovation* » (Planque, 1990). Le réseau de ce fait constitue un support organisationnel au processus d'innovation. Différentes clés de lecture ont été mobilisées pour appréhender ces formes particulières, comme notamment la théorie de l'apprentissage, la théorie des conventions. Le réseau d'innovation devient alors un générateur d'apprentissage. Le milieu innovateur est ainsi un espace géographique, un collectif d'acteurs, une logique d'organisation et une dynamique d'apprentissage (Maillat, 1996).

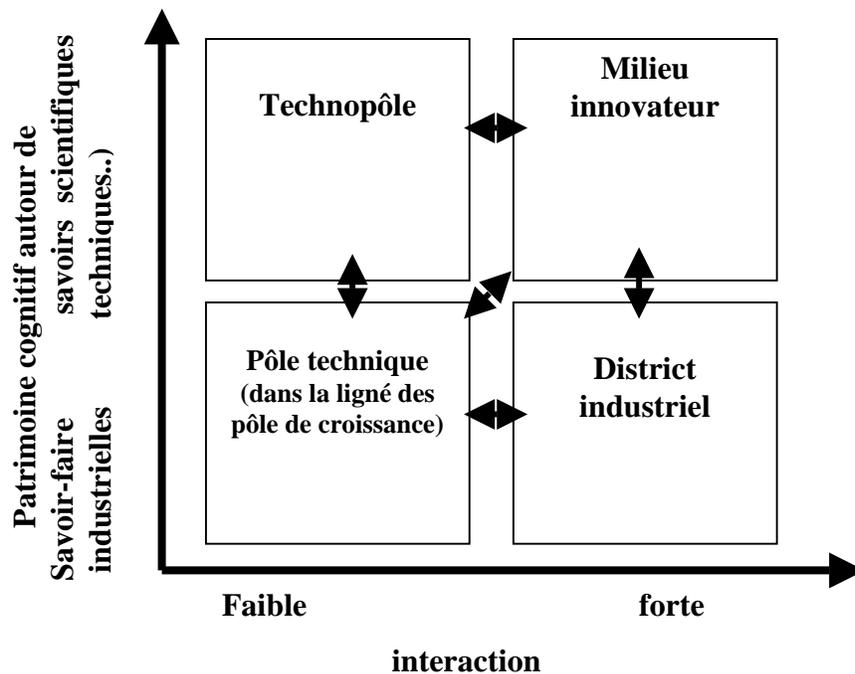
Proposition de classification

Ce bref éclairage sur les principales formes territorialisées a permis de souligner un certain nombre d'éléments (le rôle assigné au territoire, à l'innovation, le type de coopérations développées, la capacité organisationnelle développée,...), sur lesquels les formes territorialisées se démarquent. En nous appuyant sur les travaux de Calver (1999), Maillat (1995) une classification peut être proposée autour de deux dimensions (figure 1) :

- **L'interaction** plus ou moins forte au sein des systèmes territorialisés. Elle résulte des formes de coopération (type de réseaux) qui se développent entre acteurs et de leur ancrage dans le territoire. Ainsi, sur cette dimension, le district industriel et le milieu innovateur semblent se démarquer du technopôle. Les formes de coopération préexistent en quelque sorte au développement du District ou du Milieu Innovateur. Elles sont en outre de nature sociale, fortement ancrées dans le territoire. Dans le technopôle, l'interaction est moins marquée. Sa création ne repose pas nécessairement sur un maillage fort entre les acteurs.
- **Le patrimoine cognitif à partir duquel la diffusion d'innovation se développe.** Comme nous l'avons souligné plus haut l'innovation et la manière dont elle se diffuse constituent des dimensions de différenciation entre les formes territorialisées étudiées. Cela dit, les questions relatives à l'innovation impliquent la prise en compte de processus complexes. Cette

complexité peut s'exprimer par la nature des ressources diffusées et la manière dont elles sont acquises et diffusées (aptitude à capter, capacité d'apprentissage). Ces éléments constituent bien souvent des facteurs moteurs de la diffusion de l'innovation. Ainsi, aborder la question de l'innovation à travers la notion de patrimoine cognitif permet de considérer à la fois les ressources, les connaissances dont elle dépend et les aptitudes à acquérir et transformer ces connaissances. De la sorte, il est possible de distinguer un patrimoine cognitif plutôt orienté sur des savoir-faire productifs autour de processus d'exploitation de ressources (cas des districts industriels), d'un patrimoine cognitif axé sur des savoirs scientifiques, des techniques et des savoir-faire productifs, autour d'un processus de création de ressources et d'activités.

Figure 1 : Classification des formes territorialisées



D'après Fourcade (2004), Carlier (1999), Maillat (2001)

Cette typologie permet de faire ressortir que parmi les différents systèmes territorialisés, les milieux innovateurs constituent en quelque sorte la forme la plus aboutie en terme d'ancrage territorial, de proximité et d'innovation. Les capacités d'apprentissage y semblent plus fortes, autour de savoirs techniques et scientifiques en raison de la présence de réseaux d'innovation. Comparativement, dans le district industriel, l'apprentissage repose sur des savoirs plus

productifs (autour de relations industrielles) malgré un fort ancrage. S'agissant du technopôle, l'apprentissage technologique y est également plus faible dû à une absence de coordination collective, et ce, malgré la présence d'acteurs divers autour de compétences complémentaires. Enfin, le pôle technique repose sur de faibles capacités d'apprentissage et d'interaction.

Cette classification est construite d'après une revue de la littérature ciblée que nous considérons comme majeure et qui met en exergue les principales formes territorialisées que nous venons de présenter. Nous n'ignorons pas pour autant les autres travaux qui se sont développés et qui ont contribué à enrichir l'analyse des clusters. Cette multiplicité a contraint d'ailleurs certains auteurs à parler d'incertitude sémantique (Rocha, 2004) voire d'atomisation du débat (Lecoq, 1995). En effet, durant ces deux dernières décennies, sous des appellations différentes comme SRI (Système Régionaux d'Innovation), cluster, district technologique, SPL, des études ont apporté des éclairages différents et/ou complémentaires soit en mobilisant d'autres corpus théoriques (c'est par exemple l'approche de Porter sur la notion de cluster à partir de la théorie de la compétitivité), soit en enrichissant les concepts clés déjà énoncés mais avec des lectures différentes. L'école californienne (Scott, 1988, Storper & Scott 1989) a, par exemple, proposé une lecture transactionnelle du concept de spécialisation flexible. L'idée avancée est que la désintégration verticale amorcée dans les années quatre-vingts peut entraîner des coûts de transactions pour les entreprises. Les entreprises peuvent alors se rassembler dans un espace géographique (New Industrial Space) afin de minimiser les coûts de transaction inter entreprises. D'autres analyses rattachées à l'école nordique de l'innovation et de l'apprentissage (Lundwall et Johnson, 1994) ont développé des notions similaires à celles du milieu innovateur (GREMI) comme la notion d'économie apprenante (Lundwall et Johnson, 1994), ou de région innovante. Ces travaux décrivent des systèmes territorialisés qui sont qualifiés de Systèmes Régionaux d'innovation (SRI), dans lesquels la connaissance constitue une ressource stratégique et l'apprentissage collectif, un processus clé de développement économique. Selon nous, les SRI sont des formes qui s'inscrivent dans la lignée des Milieux Innovateurs. Dans une moindre mesure, nous considérons que les travaux récents de Porter (1998) s'en rapprochent (même si son approche est différente). D'ailleurs, il semble qu'une convergence s'opère ces dernières années dans certains travaux, pour souligner le rôle de l'innovation et de la localisation dans la recherche de compétitivité.

Il convient, toutefois, de souligner que ces configurations territorialisées ne doivent pas être considérées comme des modèles, ni comme des passages obligés d'une politique de développement local (Fourcade, 2004). Elles permettent cependant d'apporter un certain éclairage même si la réalité montre des formes plus contrastées au sein desquels se côtoient des petites, des grandes entreprises et des acteurs institutionnels. Pour prolonger notre réflexion, nous proposons de nous interroger sur la place et les enjeux des PDC dans ce paysage conceptuel.

2.2. PLACE ET ENJEUX DES PDC DANS CE PAYSAGE CONCEPTUEL

Le PDC est issu d'une volonté politique « *d'ancrer sur un territoire un tissu économique dynamique et performant, face à la concurrence internationale, capable de susciter le développement et d'attirer de nouvelles activités* ». Passés la phase de création, les PDC sont aujourd'hui confrontés à des questions de montée en compétitivité comme le souligne une première étude de KPMG (2006). Fort de ce constat, nos interrogations portent sur deux points : le dispositif mis en place autour des PDC s'inscrit-il dans la continuité des approches territorialisées déjà existantes ou constitue-t-il une approche différente? Compte tenu de leur spécificité, le cadrage conceptuel jusqu'ici dominant apporte-t-il des éléments de réponses suffisants pour analyser les enjeux que rencontrent aujourd'hui les PDC dans leur recherche de compétitivité ?

Le PDC : un concept élargi ?

La politique de PDC mise en place depuis 2004 est un outil visant à créer des « eco système de la croissance »¹. Un PDC se définit « *comme la combinaison sur un territoire donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche, engagés dans des projets communs d'innovation* ». La politique de PDC s'appuie sur le soutien de trois structures publiques mises en place par le gouvernement : l'ANR², l'AII³ et OSEO⁴. Ces structures visent à renforcer trois éléments majeurs du dispositif :

¹ In rapport du CIADT, Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire : « les PDC caps sur l'innovation et sur les performances des territoires », dossier de presse, juillet 2005.

² Agence Nationale de la Recherche

³ Agence de l'Innovation Industrielle

⁴ OSEO est né du rapprochement de l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche) et de la BDPME (Banque de Développement pour les PME).

- L'engagement de la recherche publique dans des programmes favorisant les partenariats laboratoires public/laboratoire d'entreprises et ainsi les transferts technologiques de la recherche publique vers le monde économique. Cette mission est confiée à l'ANR.
- Le développement de la R&D dans le cadre de grands programmes de développement pris en charge par L'AII
- Le soutien particulier aux PME, essentiellement financier est apporté par OSEO.

Par ailleurs, chaque pôle labellisé doit se doter d'un représentant légal qui ne doit être ni l'Etat, ni une collectivité territoriale, dont la mission est d'assurer le rapprochement des membres du pôle, l'émergence et le choix de projets de R&D stratégiques.

La mise en place du dispositif pôle de compétitivité s'inscrit donc dans une double logique. D'une part, cette dernière repose sur la prise en compte des spécificités locales, des compétences en terme de recherche existant sur le territoire et sur une forte interaction entre de nombreux acteurs publics/privés. D'autre part, elle est fortement stimulée par les pouvoirs publics. Une telle conception tend, selon nous, à concilier à la fois les travaux sur les territoires technopolitains (développement polarisé) et sur milieux innovateur (développement endogène). Le PDC se présenterait ainsi comme un concept élargi. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette double logique :

- une convergence des réflexions qui semble s'opérer depuis ces dernières années pour tenir compte du poids de l'innovation mais aussi de l'ancrage territorial dans la recherche de compétitivité.
- une volonté de la part des autorités publiques de tirer partie des expériences passées et notamment des expériences souvent décevantes des territoires technopolitains. Il s'agirait de mettre en place des formes plus adaptées au contexte de globalisation que rencontrent nos économies à l'heure actuelle.
- enfin un certain nombre d'auteurs (Zimmermann, 2002, Fourcade 2004) invite à dépasser les idéaux types. Les formes territorialisées observées traduiraient des situations plus contrastées selon le contexte dans lequel elles se développent. Il s'agirait alors de proposer des modèles plus intégrés, capables de mieux prendre en compte la diversité des situations.

Il convient enfin d'ajouter que la politique des PDC s'appuie certes sur les expériences antérieures d'aménagement du territoire mais également sur les études empiriques et conceptuelles qui ont été menées dans ce domaine depuis plusieurs années.

Des questions encore mal élucidées :

Le dispositif de mise en place des PDC a suscité un vif engouement. Suite à l'appel à projet lancé en novembre 2004 par la CIADT, 105 projets ont été déposés et 66 pôles ont été labellisés en juillet 2005. Un premier bilan plutôt positif fut dressé par le ministère en Août 2006. Il est souligné notamment que le dispositif créé a répondu aux attentes escomptées voire même les a dépassé au vu du nombre de dossiers déposés en 2005. Les moyens financiers publics ont été mis en place en temps voulu et structurés selon les objectifs poursuivis⁵. A ce jour, cent soixante cinq projets de R&D issus de cinquante sept PDC reçoivent un soutien financier, représentant un montant de 1,5 milliards d'euros. Les structures de gouvernance des PDC ont été finalisées principalement sous la forme d'association loi 1901. Les autorités soulignent néanmoins que, pour garantir une utilisation optimale des fonds publics, les efforts doivent se concentrer sur le rapprochement des pôles ayant des thématiques proches pour développer des actions communes et gagner en visibilité afin de constituer des partenariats internationaux. Cela dit, ce bilan plutôt positif ne doit pas sous-estimer un certain nombre de difficultés. En effet, si la phase de création s'est plutôt déroulée conformément aux objectifs fixés, la phase de démarrage des PDC ne va pas sans un certain nombre de difficultés qui conditionnent leur montée en compétitivité. L'étude qualitative menée par KPMG fin 2006, auprès de 158 acteurs de 40 PDC souligne que certains acteurs, notamment les entreprises, sont encore en phase d'observation voire sont réticents à coopérer avec la recherche ou avec d'autres industriels dans le domaine de l'innovation. La formation ne semble pas encore intégrée dans les flux de coopérations. L'absence de vision stratégique claire est également mentionnée par les acteurs, en raison du manque d'expérience ou du manque de recul sur l'existence de bonnes pratiques en matière de coordination, de gestion de projet collectif dans de telles structures. Deux éléments méritent donc selon nous une attention particulière car ils conditionnent la montée en compétitivité des PDC : Il s'agit d'un côté de l'implication d'acteurs divers autour de projets communs d'innovation, et de l'autre, la mise en relations des acteurs et leurs modes de coordination. Or, sur ces deux éléments majeurs, les questions restent encore mal élucidées dans les approches territorialisées présentées plus haut.

⁵ Le financement sur le budget de l'Etat des projets de R&D a fait l'objet d'une procédure de regroupement au sein d'un fonds unique de 6 ministères (ministères de l'industrie, de la défense, de l'agriculture, de l'équipement, de la santé et de l'aménagement du territoire avec une procédure unique autour de 3 appels à projets par an.

Pour ces dernières, l'implication d'acteurs divers autour de projets communs innovants passe essentiellement par des facteurs de localisation et d'ancrage comme la proximité, les agglomérations, l'existence d'appartenances sociales, « d'atmosphère », etc. Or, les expériences passées de certains territoires technopolitains montrent qu'il est souvent difficile d'impliquer des acteurs différents autour d'un projet et notamment des acteurs issus de la recherche, de la formation et de l'industrie. Les facteurs de localisation ne suffisent pas, à eux seuls, à expliquer les dynamiques nécessaires pour faire émerger de nouvelles activités sur un espace. Nous sommes d'ailleurs tentés de dire que la plupart des approches sur les systèmes territorialisés s'attachent finalement plus particulièrement à expliquer les résultats qu'engendrent ces formes territorialisés (minimisation des coûts, synergie, effet d'apprentissage) qu'ils n'arrivent à analyser les processus qui conduisent à ces formes et à ces résultats. L'accent est donc mis davantage sur les facteurs de réussite que sur les raisons. Le recours à l'approche évolutionniste dans les travaux, notamment relatifs aux milieux innovateurs, n'apporte pas non plus de précisions notoires sur la manière dont les projets communs innovants émergent. Cette approche a le mérite d'apporter un cadre conceptuel intéressant prenant en compte la dynamique technologique en soulignant le rôle de l'apprentissage, des routines, des compétences, ... En revanche ; les éléments et les relations qui soutiennent cet apprentissage reste peu explicités. Elle n'intègre pas en particulier le comportement des différents acteurs dans le processus, leur rôle dans la détermination des choix technologiques, la nature stratégique de ces choix. Des facteurs variés et des logiques d'actions très différentes peuvent venir entraver la compétitivité d'une technologie comme le souligne l'étude de Delaplace (2006) sur les difficultés rencontrées par le projet de développement des matériaux biopolymères au sein du Pôle Industrie et Agro Ressources de Champagne Ardenne.

Les problèmes de mise en relation des acteurs et de coordination entre ceux-ci mériteraient aussi des approfondissements. Ces derniers passent par la constitution de réseaux et notamment de réseaux d'innovation, support du territoire, comme le souligne les travaux sur les milieux innovateurs. Leur efficacité repose sur des facteurs d'allocation de ressources, de localisation (coût de transaction, proximité) ou encore sur des notions comme la confiance, la réciprocité. La diversité, la proximité ne suffisent pas pour insuffler une dynamique. Là encore, les analyses mettent avant tout l'accent sur le résultats auxquels conduisent ces formes réticulaires mais sous

estiment les éléments qui les constituent, à savoir les acteurs, leur logique d'action ainsi que leur poids, leur impact dans le fonctionnement et le pilotage de ces réseaux.

Bien que les approches en économie, en géographie et sciences régionales aient apporté un certain nombre d'éclairage sur les formes d'organisation territorialisées, sur leurs conditions d'émergence, elles restent cependant limitées sur les questions liées aux conditions de pérennité. Celles-ci passent, à notre sens, par une meilleure prise en compte des processus par lesquels se construisent les relations entre acteurs et institutions. Ces problématiques peuvent être éclairées par les apports des sciences de gestion, qui sont restées plutôt en retrait de ce champ d'étude.

3. APPROCHES RELATIONNELLES DE LA PERENNITE DES POLES DE COMPETITIVITE

Les chercheurs en sciences de gestion commencent à s'emparer de ce nouvel objet de recherche que sont les pôles de compétitivité⁶. Mais la variété des perspectives possibles et des angles d'attaques potentiels incite à la dispersion. Aujourd'hui, la politique des pôles de compétitivité a deux ans. Si un bilan ou une évaluation sont prévus après une période initiale de 3 ans, se pose d'ores et déjà la question de la pérennisation de ces structures.

Si les recherches sur l'émergence des réseaux territorialisés d'organisations sont nombreuses, elles comportent une limite non négligeable en ce que « *nombre d'auteurs ont contourné la question des conditions d'émergence du réseau en adoptant une approche descriptive* » (Coujard, 2003). Malgré tout, Mc Donald et Belussi (2002) distinguent quatre types de facteurs permettant d'expliquer et de comprendre l'émergence, le fonctionnement et le développement des réseaux territorialisés d'organisations : des facteurs structurels, sociaux, d'apprentissages et d'intégrations. Différentes combinaisons entre ces facteurs permettraient plusieurs configurations de développements et d'évolutions de ces structures. Cette dimension évolutive des clusters a été abordée suivant trois perspectives complémentaires : l'évolution concurrentielle, l'internationalisation des structures et l'évolution des systèmes d'innovation et d'apprentissage (Mc Donald et Belussi, 2002). Ces trois dimensions prennent tout leur sens dans le cas de la

⁶ Pour preuve la multiplication des colloques portant sur la thématique des PDC (notamment le colloque organisé par le PESOR le 16 mars 2007 portant sur « le management des entreprises innovantes à l'heure des pôles de compétitivité ». Pour preuve également le nombre croissant de communications recensées dans différentes disciplines des sciences sociales, le nombre croissant de thèse abordant les PDC comme objet de recherche principal.

pérennité des pôles de compétitivité. Il s'agit alors de réinterroger les dynamiques de ces systèmes au regard d'une perspective relationnelle inter et intra organisationnelle. Ce sont alors **les aspects interrelationnels en jeu qui permettent la mise en perspective de quelques grandes questions de recherches sur la pérennité des pôles de compétitivité**. De plus, la pérennisation des pôles de compétitivité doit être appréhendée en fonction de facteurs de contingence, des spécificités organisationnelles et structurelles susceptible d'influencer l'évolution de ces systèmes : contexte institutionnel, spécificités territoriales, spécificité industrielle et hétérogénéité des acteurs.

3.1. DE NOUVELLES DYNAMIQUES RELATIONNELLES : VERS L'EVOLUTION DES SYSTEMES D'INNOVATION

La littérature relative à l'évolution des systèmes d'innovation et d'apprentissage met généralement en avant l'importance des dimensions historiques et spatiales, ainsi que le rôle prépondérant joué par la communauté locale pour expliquer le dynamisme de ces systèmes. Leur compétitivité repose en partie sur le processus d'apprentissage qui permet l'adoption et le développement d'innovations. Le processus d'émergence d'innovations au sein des clusters spontanés est généralement un mécanisme inductif, « bottom-up », plus qu'une approche « top-down ». Les projets de collaboration émergent des entreprises et des laboratoires de recherche et l'innovation provient du partage de connaissances dites technologiques. C'est alors l'encastrement socio-territorial ainsi que la dimension historique des relations qui permettent la co-construction d'innovations. Cette logique d'émergence d'innovation par le bas semble tout à fait naturelle dans les clusters spontanés. En revanche, le problème se pose différemment dans les clusters issus de politiques volontaristes. L'évolution des « jeux coopératifs » au sein des PDC conduit à réinterroger les processus d'innovations habituellement en jeu dans les clusters. En effet, les résultats des politiques volontaristes en France ont bien montré que la simple réunion sur un même territoire d'entreprises innovantes et de laboratoires de R&D n'était pas suffisante pour inciter les acteurs à coopérer. L'exemple de l'incapacité des technopôles français à se révéler être de véritables foyers d'innovation, illustre ces propos.

Les pouvoirs publics préconisent une approche de type « bottom-up » au sein des pôles alors que ceux-ci sont issus de politiques volontaristes. Ne serait-on pas en face d'un paradoxe susceptible

de susciter des interrogations : il s'agit alors de se demander si il est possible de décréter la coopération dans un système territorialisés innovant ?

Plusieurs niveaux d'analyse peuvent être alors envisagés. Il s'agit de prendre en compte un double mouvement qui semble aujourd'hui se dessiner. Le premier élément a trait aux difficultés d'implication des membres dans des projets communs. Si les différents appels à projets successifs ont permis de créer des liens forts entre certains industriels et chercheurs déjà sensibilisés à la coopération en matière d'innovation, plusieurs acteurs (essentiellement des PME, des TPE mais également les organismes de formation) restent largement en dehors de ce mouvement. La réunion au sein des PDC de trois univers disparates qui ont du mal à communiquer et à travailler ensemble ne va pas dans le sens d'une amélioration des relations. Pourtant, selon l'appel à projet et d'après les expériences vécues dans d'autres pays (notamment aux Etats-Unis avec la Silicon Valley), la synergie des trois acteurs est indispensable à la réussite de ces systèmes (Saxenian, 1994). A ces trois acteurs majeurs, il convient d'ajouter les institutions publiques territoriales qui ont largement contribué à la labellisation des pôles et qui viennent complexifier ce système relationnel. Il convient alors de s'interroger sur les modes de coordination susceptibles d'assurer la stabilité de ces systèmes.

La littérature axée sur les réseaux territorialisés identifie différents éléments permettant d'assurer la stabilité et la coordination de ces systèmes (la proximité, les caractéristiques sociales, l'encastrement socio territorial, l'ancrage, la confiance, la réciprocité, etc.). D'après Marshall (1890), le fonctionnement des districts industriels, repose avant tout sur un savant mélange entre coopération et concurrence. Les acteurs sont contraints à des stratégies antagonistes. D'une part, ils sont amenés à collaborer en vue de rester concurrentiels sur des marchés hyper compétitifs. D'autre part, ils conservent une certaine autonomie stratégique et adoptent des postures concurrentielles vis-à-vis des firmes du cluster. Pendant longtemps les auteurs ont prôné l'alternance entre stratégies concurrentielles et coopératives (Bresser et Harl, 1986 ; Dussauge, 1990). En s'appuyant sur la théorie des jeux, Nalebuff et Brandenburger (1996), proposent le concept de « coopétition » dans lequel compétition et coopération interagissent simultanément. Cette vision des relations de « coopétition » nous semble pertinente dans le cadre de relations inter entreprises. En revanche, elle nous paraît restrictive en raison des spécificités inhérentes aux pôles de compétitivités (multiplicité des acteurs, politique volontariste...). L'ensemble de ces éléments nous permet de déceler une double dynamique sur laquelle repose la coordination du

système. Il s'agit de prendre en compte deux phénomènes qui se superposent : les stratégies et comportements individuels des adhérents et la stratégie collective du pôle. La problématique sous-jacente est celle de l'interaction entre ces éléments. Il s'agit alors de comprendre comment les membres de pôles articulent un niveau stratégique individuel et un niveau stratégique collectif au sein d'un réseau territorialisé.

L'évolution des systèmes d'innovation et d'apprentissage peut également s'appréhender à travers un deuxième niveau d'analyse : le mouvement de collaboration inter-pôles qui semble se dessiner sur le territoire national. A ce titre, un premier rapprochement intra sectoriel a eu lieu entre les PDC partageant la thématique industrielle « transports terrestres ». Une charte de coopération entre les pôles automobiles⁷ a d'ailleurs été signée le 23 février 2007. L'objectif de ce second niveau de coopération est d'engager les pôles dans une démarche de coopération thématique en faveur d'une amélioration du processus d'innovation. Il s'agit d'organiser la complémentarité, d'éviter les redondances et de chercher à mutualiser les moyens et les ressources de chacun. Ce mouvement de coopération inter pôle viendrait contredire l'influence des facteurs historiques et géographiques locaux (Mc Donald et Belussi, 2002) dans le processus d'innovations au sein des réseaux territorialisés d'organisations. Il s'agit alors de « décloisonner » la territorialité des pôles et d'étudier les nouvelles modalités d'échanges au sein de ces coopérations inter-pôles afin d'identifier des processus d'innovation émergents (innovation organisationnelle, innovation technologique, innovation de services, etc.). Mais ce mouvement de coopération fait également échos à une préoccupation empirique des parties prenantes qui voient dans les zonages de R&D, adoptés par décrets par le gouvernement, une limite au développement des partenariats potentiels. Cette évolution nous conduit par conséquent à reconsidérer la dimension institutionnelle des pôles, incitant les pouvoirs publics à accepter une certaine « *coopétition institutionnelle* ».

3.2. L'INTERNATIONALISATION DES POLES

La dynamique évolutionniste relationnelle des pôles de compétitivité s'entend également au niveau de l'internationalisation des structures. La dimension internationale des PDC est un élément important qui figure dans la définition même d'un pôle : « ...atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale » (DATAR, 2005). Selon cette définition les projets

⁷ Pôle Automobile Haut de gamme, Pôle Mobilité et Transports Avancés, Pôle MOV'EO et Pôle Véhicule du Futur.

présentés par les pôles devront s'inscrire dans une perspective internationale afin de bénéficier d'un fort potentiel de croissance. Il s'agit d'un des quatre éléments importants qui figurait dans l'examen des dossiers de labellisation des pôles. Les pôles sont d'ailleurs classés en fonction de leur rayonnement à l'international (pôles mondiaux, pôles à vocation mondiale...). Mais cette dimension internationale s'entend également au niveau des coopérations inter clusters. Plusieurs niveaux de coopérations semblent se développer et les exemples de coopération inter clusters à l'international ne manquent pas. La France et le Québec proposent, depuis 1997, la mise en place des rencontres technologiques franco-québécoises afin de favoriser le développement de partenariats entre entreprises et laboratoires de recherche des deux pays. L'objectif est de rapprocher les « clusters » québécois des PDC français. Les coopérations inter clusters se développent également avec les pôles d'excellence canadiens⁸. Des rapprochements ont également lieu avec l'Inde afin de suivre le fort potentiel de croissance en matière de recherche et développement. A ce titre, une mission française composée de différents représentants de pôles a rencontré plusieurs interlocuteurs indiens (parcs scientifiques, incubateurs...) en décembre 2006 afin d'initier des partenariats potentiels⁹. La liste de coopérations en cours de mise en place est longue. A ce titre, l'ANR réalise actuellement un travail de cartographie approfondie afin d'identifier les acteurs les plus pertinents au niveau européen et mondial, le contenu et les meilleurs modes de financement envisageables pour ces collaborations. Le lancement du 7^{ème} programme cadre (PCRD) de la Commission européenne constitue une opportunité majeure.

Ce mouvement fait également écho aux problèmes posés par les zonages R&D (voir supra). Plusieurs études ont souligné l'importance du processus d'internationalisation des « clusters » en insistant sur le rôle et la place des multinationales (Amiti, 1998). En revanche, peu de recherches ont appréhendé les conséquences de ce phénomène sur le fonctionnement et l'organisation de ces réseaux. L'internationalisation des pôles qui se dessine maintenant très clairement nous amène à nous poser un certain nombre de questions : se dirige-t-on (encore une fois) vers un décloisonnement des territoires ? N'assistons-nous pas à un paradoxe qui viserait à promouvoir la

⁸ A ce titre, de nombreux projets de coopérations sont envisagés : le pôle Méditech Santé et plus particulièrement le génopôle d'Evry a signé un accord de coopération avec la cité des biotechnologies de Laval... pour une revue de partenariats en cours voir le site www.competitive.gouv.fr.

⁹ A ce titre, Sophia-Antipolis a par exemple signé un accord avec le parc scientifique de Pune en Inde.

coopération territoriale entre acteurs ayant une certaine proximité (pas seulement géographique) tout en incitant ces derniers à coopérer avec d'autres clusters ? Quelles seraient alors les conséquences de ce paradoxe ? Sur l'organisation des pôles ? Sur leur gouvernance ? Comment les parties prenantes appréhendent ce double mouvement ? Ne serait-ce pas la remise en question de l'existence même des pôles de compétitivité et plus généralement des clusters ? Ou serait-ce l'incarnation du mouvement de « globalisation » de l'économie mondiale. L'internationalisation des coopérations conduit à réinterroger les travaux initiaux sur les clusters. A ce niveau, il s'agit d'identifier et d'analyser l'apport des coopérations internationales dans les projets réalisés au sein des PDC afin de mieux comprendre ces systèmes d'innovation et suggérer des pistes de réflexion quant au développement de ces coopérations.

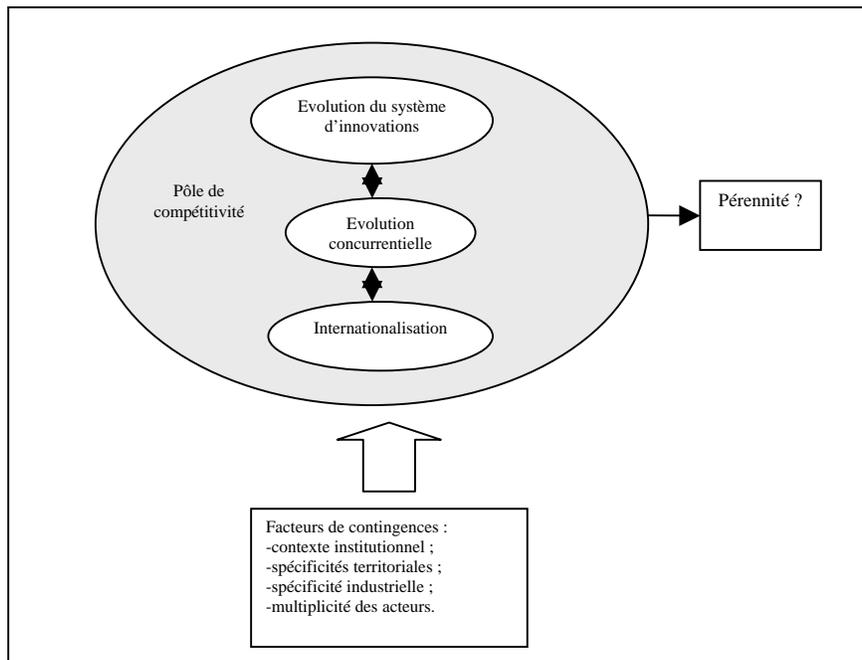
3.3. UNE APPROCHE DE LA GOUVERNANCE COMME SOURCE D'AVANTAGE CONCURRENTIEL

Le croisement de ces deux premières dimensions nous conduit à appréhender **l'évolution concurrentielle des pôles de compétitivité**. La dimension concurrentielle est fondée sur le travail séminal de Porter (1998) qui insiste sur l'importance des facteurs stratégiques pour garantir la compétitivité de ces systèmes (Porter, 1998, Enright, 1998). Selon cette perspective, plusieurs aspects structurels et organisationnels ont été avancés pour expliquer l'évolution concurrentielle des clusters (coûts de transaction, concentration géographique, dimension institutionnelle, conditions d'émergence...). Or, la dimension relationnelle semble pouvoir compléter l'analyse. Il nous semble alors capital de réinterroger les travaux relatifs aux relations inter organisationnelles au sein des PDC en raison notamment des spécificités inhérents à ces structures (voir supra). La question de la gouvernance des PDC paraît alors légitime pour appréhender cette dimension relationnelle. Ehlinger et al (2007) définissent la gouvernance d'un réseaux territorialisé d'organisation comme « *une forme hybride de relations marchandes et non marchandes visant à adapter, coordonner et contrôler les échanges entre des entités autonomes et hétérogènes par des mécanismes de régulation complexes de nature transactionnelles et relationnelles, économique et sociale* » (Ehlinger et al, 2007 : 158). Cette approche en terme de gouvernance semble être une préoccupation majeure des acteurs membres des pôles. La question centrale consiste, en effet, à s'interroger sur les modalités de coopération et de régulation des comportements relationnels entre acteurs hétérogènes. C'est alors la capacité à manager ces

relations inter organisationnelles qui sera considéré comme un avantage concurrentiel au sein des pôles de compétitivité.

Notre analyse nous amène à proposer un cadre plus formel (figure2) pour appréhender la dimension relationnelle des facteurs de pérennisations des pôles de compétitivité. Ce cadre nous permet de regrouper les différentes pistes de recherches énoncées précédemment.

Figure 2 Approche relationnelle des dimensions évolutives des pôles de compétitivité



Cependant, notre objectif n'étant pas de viser à l'exhaustivité le lecteur pourra compléter ces propositions de pistes de recherches. Ces différentes orientations et évolutions qui semblent clairement se dessiner conduisent à réinterroger les travaux sur les clusters et les modèles de coopérations mises en évidence initialement par Marshall (1890). Il s'agit alors de comprendre les logiques sous-tendues des relations inter et intra pôles de compétitivité.

CONCLUSION

Le concept de « cluster » reste largement hétérogène et la littérature sur les clusters apparaît comme une « constellation de représentations » (Martin et Sunley, 2001). Clairement le concept de cluster renferme une multitude de situations empiriques en fonction de la localisation

géographique, du secteur d'activité, de la taille des acteurs, de l'origine des concentrations, de la présence ou de l'absence d'institutions, du périmètre des concentrations...

En dépit de leurs spécificités, les pôles de compétitivité ne peuvent donc pas être considérés comme des innovations organisationnelles de rupture mais ils s'inscrivent dans la continuité des systèmes territorialisés mis en place dans d'autres contextes. Si la notion de cluster a été largement appréhendée par les économistes, les géographes et les sociologues, il apparaît que les sciences de gestion et plus particulièrement le management stratégique est resté relativement en dehors de ce mouvement. Dès lors, cette clarification à la fois théorique et conceptuelle nous semblait nécessaire pour améliorer la lisibilité et la visibilité de ce nouveau champ de recherche. En définitive, les nombreux enjeux inhérents aux PDC permettraient en effet aux chercheurs en sciences de gestion, et plus particulièrement aux stratèges de s'ouvrir à des terrains d'investigation riches de perspectives nouvelles et de participer aux débats de société directement liés aux questions actuelles sur la territorialisation des activités productives et innovantes. Il semble, en ce sens, que les pôles de compétitivité se révèlent être des terrains d'études fertiles pour de nombreuses recherches futures.

RÉFÉRENCES

- Amiti, M. (1998), « New trade Theories and Industrial Location in the EU : A Survey of the Evidence », *Oxford Review of Economic Policy*, 14: 2, pp.45-53.
- Aydalot, P. (1986), *Milieux innovateurs en Europe*, Paris, GREMI, 361p.
- Bagnasco, A. (1977), « Tre Italie. La problematica territoriale dello sviluppo economico italiano », Bologna, Il Mulino.
- Becattini, G. (1979), « Dal settore industriale al distretto industriale. Alcune considerazioni sull'unità d'indagine dell'economia industriale », *Revisita di economia e politica industriale*, 1.
- Benko, G., M. Dunford et A. Lipietz (1996), « Les districts Industriels revisités », in B. Pecqueur (dir), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan.
- Bresser, R. et Harl, J.E. (1986), « Collective Strategy: Vice or Virtue? » *Academy of Management Review*, 11: 3; pp.408- 427.
- Brusco, S. (1982), « The Emilian Model : Productive Decentralization and social integration », *Cambridge Journal of Economics*, 6 : 2, pp.167-184.
- Carluer F (1999), « Trois cas archetypaux de polarisation spatio-productive », *Revue d'Economie Régionale et Urbaines*, n°3
- Coujard J.L (2003), « Coordination inter organisationnelle et relation au territoire urbain : émergence de méta organisations égalitaires et gouvernance locale », *Rencontres internationales : "Démocratie et Management local"*.
- Courlet, C. (1991), « Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? », in C. Courlet et B. Soulage (dir). *Industries, territoires et politiques publiques*, L'Harmattan, p.13-34.

- Courlet, C. et B. Soulage (1994), « Industrie, territoires et politiques publiques », Ed L'Harmattan, Logiques Economiques.
- DATAR, 2004, « Une nouvelle politique de développement des territoires pour la France », documents de la DATAR.
- Delaplace M., (2006) « pertinence et limites de la politiques des pôles de compétitivité : ancrage local et diversité des déterminants de la compétitivité » *XLII^o Colloque de l'ASRDLF-XII^o Colloque du GRERBAM*, Sfax, 4,5 et 6 septembre.
- Dosi, G. (1984), « Technical paradigms and technical trajectories, the determinants and directions of technical change and the transformation of the economy », *Research Policy*, 11, 147-162.
- Dussauge, P. (1990), « Les alliances stratégiques entre firmes concurrentes : le cas des industries aérospatiale et de l'armement », *Revue Française de Gestion*, n° 80, 5-16.
- Elhinger S., V. Perret et D.Chabaud, (2007), « Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ? » *Revue Française de Gestion*, 33 : 170, pp155-171.
- Enright M. (1998), « Regional Clusters and Firm Strategy », in Chandler A, P. Hagstrom et O. Solvell (Eds) *The dynamic Firm : The role of Technology, Strategy, and Regions*, Oxford : Oxford University Press.
- Fourcade C., (2004), « Petites entreprises et territoire dans les pays en transiion : de nouveaux « petits mondes » ? » *7^{ème} Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME*, 27,28 et 29 octobre.
- Gaffard JL et al. (1987) *Technopole comme espace de créateur de technologie : présentation de la recherche et proposition d'action Tome 1 rapport final*
- Ganne, B. (1991), « Les approches du local et des systèmes industriels locaux, esquisse de bilan critique du cas français », *Sociologie du travail*, 4, 545-476.
- Garofoli, G. (1981), « Lo sviluppo delle aree periferiche nell'economia italiana degli anni settanta », *L'industria II*, 3, 391-404.
- Garofoli, G. (1994), « Développement endogène et rôle des acteurs locaux : un défi pour la théorie du développement », in *Nouveaux dynamismes industriels en économie du développement*, publication de l'IREPD, série Actes de colloques, Grenoble, pp. 493-499.
- Gilly, J. P. (1987), « Espace productifs locaux, politique d'emploi des firmes et transformations du rapport salarial », in C. Fourcade (dir.), *Industries et régions*, Economica, Paris, pp.45-53.
- Gilly, J. P. et M. Grossetti (1993), « Organisation, individus et territoires: le cas des systèmes locaux d'innovation », *Revue d'économie régionale urbaine*, 3, 449-467.
- KPMG, (2006), « Pôles de compétitivité en France : prometteurs mais des défauts de jeunesse à venir ».
- Lecoq B. (1995), « des formes locales d'organisation productive aux dynamiques industrielles localisées : bilan et perspective. In : A.Rallet, A. Torre, éd., *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris.
- Lecoq, B. (1995), La relation technologie – territoire et les milieux innovateurs, *Revue International PME*, 8, 1.
- Lévesque, B. J. L Klein et J. M. Fontan (1998), « les systèmes industriels localises : état de la recherche », UQAM.
- Lundvall, B. et B. Johnson (1994), « The learning Economy », *Journal of Industry Studies*, 1, 23-41.
- Maillat, D. (1996), « Regional Productive Systems and Innovative Milieux », in OCDE (dir.) *Networks of Enterprises and Local Development*, Paris OCDE.

- Maillat D. , (2001) « Globalisation, systèmes territoriaux de production et milieux » acte 12^{ème} *Festival International de Géographie, Saint-Dié-des Vosges, 4-7 octobre*
- Marshall, A. (1890), *Principles of Economics*, London, MacMillan.
- Martin R. et P. Sunley (2001), « Deconstructing clusters : chaotic concept or policy panacea? » Paper presented at the Regional Studies association Conference, Regionalising the Knowledge Economy, 21 novembre, London.
- McDonald F. et F. Belussi (2002), « Industrial Districts : A state of the art review, » Project West-East ID, Working Paper.
- Moulaert, F. et F. Sekia (2003), « Territorial Innovation Models : A Critical Survey », *Regional Studies*, 37 : 3, 289-302.
- Nalebuff, B. et A. Brandenburger (1996), *La co-opétition, une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération*, Village Mondial, Paris
- Nelson, R. R et S. G. Winter (1973), « Toward an evolutionary theory and economic capabilities », *American Economic Review*. 63: 2, 440-449.
- Pecqueur B. 2005 : « La “clusterisation” de l’économie mondiale », *Revue Sciences Humaines*, n° Hors-Serie : la France en 2005, pp. 48-51.
- Perrin, J. C. (1990), « Réseaux, districts, milieux : contribution à une définition économique des territoires », cahiers du CER, n°119.
- Planque B . (1990), « Réseaux d’innovation contractuelles et embryons de réseaux d’innovation conventionnels. Etudes de cas » cahiers du CER, n°121.
- Piore, M. et C. Sabel (1984), *The Second Industrial Divide : possibilities for prosperity*, Basic Books, New Yorks.
- Porter, M. (1990), *The Competitive Advantage of Nations*, London, Mac Millan.
- Porter, M. (1998), « On Competition », *Harvard Business School Press*, 197-288.
- Raines, P. (2001) *The Cluster Approach and the Dynamics of Regional Policy-Making*, Communication présentée au 41e Congrès de l’European Regional Science Association, Zagreb, 29 août - 1er septembre.
- Rocha, H. O. (2004), « Entrepreneurship and Development : the role of clusters », *Small Business Economics*, 23, 363-400.
- Rallet, A. et A. Torre. (1995), *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica.
- Ruffieux, B. (1991), « Micro-système d’innovation et formes spatiales de développement industriel », in R. Arena et Alii (dir), *Traité d’économie industrielle*, Economica, 373-382.
- Saxenian, A. (1994), « Regional Advantage. Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128 », *Cambridge: Harvard University Press*.
- Scott, A. (1988), *New Industrial Spaces : Flexible Production Organisations and Regional Development in North America and Western Europe*, London, Pion.
- Storper, M. et R. Walker (1983), « The theory of labour and the theory of location », *International Journal of Urban and Regional*, 7, 1-43.
- Storper, M. et A. J Scott (1989), « The geographical Foundations and Social Regulation flexible Production Complexes », in J. Wolch et M. E. Dear (Eds), *The Power of Geography: How Territory Shape Social Life*, Unwin Hyman, 25-43.
- Vicente, J. (2005), *Les espaces de la net-économie: clusters TIC et aménagement numérique du territoire*, Economica Paris.
- Zimmermann J.B., (2002) « grappes d’entreprise et petits mondes » *Revue Economique*, vol.53, n°3.